2AV7R

**Armées françaises : comment concilier maintien de la capacité opérationnelle, supériorité au combat et exigences éthiques ?**

Dans un contexte de progrès permis par les nouvelles technologies, cet essai interroge la façon de concilier capacité et supériorité opérationnelle de nos armées, avec les valeurs morales et l’éthique que la population s’attend à retrouver dans l’institution militaire, face à des adversaires n’étant pas soumis aux mêmes exigences. Il a pour but d’apporter une proposition de solution, tout en nuançant l’antagonisme qui existe dans l’opinion publique entre éthique et progrès, afin de réhabiliter ce dernier. Mais cet essai souhaite également montrer que l’aspect matériel et technologique, soutenu par le progrès, est loin d’être le facteur clé ou la solution unique de supériorité opérationnelle.

**Résumé de l’essai**

Dans un contexte de durcissement de la situation stratégique internationale, l’intégration des nouvelles technologies dans nos armées pose des questions en termes de respect de l’éthique et de nos valeurs. Intelligence artificielle, numérique, biologie et médecine… Jusqu’où faut-il aller ? Peut-on concilier capacité opérationnelle et éthique ? Ou faudra-t-il en sacrifier une au profit de l’autre, afin de conserver une supériorité face à des adversaires moins scrupuleux en matière d’éthique ? La question est d’autant plus légitime que les armées sont un milieu qui, du fait de facteurs structurels et psychologiques inhérents à l’homme, nécessitent une attention particulière en termes éthiques. Depuis de nombreuses années, des questionnements éthiques existent déjà à propos de l’utilisation de certains matériels et ces problématiques restent aujourd’hui plus que d’actualité. Pourtant, éthique et progrès sont loin d’être incompatibles. Enfin, le facteur technologique ne saurait être le seul facteur de supériorité opérationnelle sur lequel compter et l’éthique, en ce qu’elle permet lorsqu’elle est respectée, de remporter l’adhésion de la population, demeure plus que jamais également un facteur essentiel.

**Bibliographie**

Ouvrages

ARENDT Hannah, *Les Origines du totalitarisme*, Harcourt Brace & Co., 1951.

BROWNING Christopher, *Des Hommes ordinaires*, Les Belles Lettres, 2006.

DE VILLIERS Pierre, *Servir*, Fayard, 2017, p. 75.

GIVRE Pierre-Joseph Givre, LE NEN Nicolas, *Enjeux de guerre*, Economica, 2013, P. 95.

MILGRAM Stanley, *Soumission à l’autorité*, Calmann-Lévy, 1994.

SERENY Gitta, *Au fond des ténèbres*, Denoël, 2007.

TERESTCHENKO Michel, *Un si fragile vernis d’humanité*, La Découverte, 2007.

Articles et travaux scientifiques / académiques

BOISBOISSEL Gérard, PINARD LEGRY Olivier, « Quelles limites éthiques à l’augmentation du combattant ? », *Revue Défense Nationale* n°829, avril 2020, p°39 à 46.

BOUTHERIN Grégory, « Les mouvements anti-drones », *Revue Défense et Sécurité Internationale* (DSI), mai 2012, n°81, p°48 à 53.

DAVI Eugénie, « Enjeux éthiques liés à l’emploi de drones armés », mémoire universitaire, 2022.

DUBOIS Christian, « L’Homme augmenté sera-t-il la clef de la supériorité opérationnelle ? », *Revue Défense Nationale* N°829, avril 2020, p°32 à 38.

HENROTIN Joseph, « Le drone, figure aérienne du mal ? Trois remarques sur les débats entourant les drones armés », *Revue Défense et Sécurité Internationale* (DSI), 2013, hors-série n°30, juin-juillet 2013.

LE NEN Nicolas, « Retour vers le futur de la guerre : quels facteurs de supériorité pour demain ? », *Revue Défense nationale* N°828, mars 2020, p°44 à 49.

MAYNIÉ Louis-Joseph, « Forces morales : la part de l’esprit et du collectif dans la guerre », *Conflits*, 1er septembre 2024.

PÊCHEUR Bernard, « Éthique et supériorité militaire opérationnelle », *L’ENA hors les murs*, 2021/3 N°504, p. 49 à 51.

YAKOVLEFF Michel,  « Fondement du moral et de l’éthique dans les armées, des différences révélatrices entre proches alliés », *Inflexions*, n°6, juin-septembre 2007.

Articles de presse

SCHWARTZBROD Alexandra, « La guerre devient un télétravail pour employés de bureau », *Libération*, 19 mai 2013.

Rapports officiels, textes de loi et stratégies

Loi n°2023-703 du 1er août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense.

MINISTÈRE DES ARMÉES, Concept d’emploi des forces, 2020.

SGDSN, Revue nationale stratégique, 2022.

Sites internet et blogs

ACADEM, « Les forces morales, ‘’l’énergie qui met en mouvement les individus, le ciment qui soude le collectif’’ », publié le 1er décembre 2023.

ANONYME, « La banalité du mal selon Hannah Arendt », La-Philo.

EVRAIN Inès, « Le ‘’soldat augmenté’’ : quelles limites à un mythe devenu réalité ? », Le blog d’ISD, publié le 27 février 2021.

MINISTÈRE DES ARMÉES, « IA de défense : 6 cas d’usage concrets dans les armées », publié le 18 juin 2024.

*« La victoire ne se donne jamais à celui qui a choisi de perdre son âme pour l’emporter »*[[1]](#footnote-1)

Depuis quelques années, les progrès liés aux nouvelles technologies, à la biologie ou encore à la médecine ont entrainé une amélioration constante des matériels et technologies à usage militaire, ouvrant de nombreuses perspectives nouvelles : intelligence artificielle (IA), drones, systèmes d’armes collaboratifs, numérisation et cyber, soldat augmenté… Néanmoins, d’aucuns pensent que ces avancées peuvent poser des problèmes en termes éthiques, en ce qu’elles tendent de plus en plus à remettre en cause la place du combattant sur le champ de bataille, en particulier sa capacité d’initiative et de prise de décision, ainsi que sa responsabilité.

En parallèle, il s’est opéré une dégradation de la situation sécuritaire internationale, mise en exergue notamment par la Revue nationale stratégique publiée en 2022, faisant état d’un « durcissement » et d’une « fragilisation des outils de l’architecture de sécurité collective »[[2]](#footnote-2). Dans ce contexte, les perspectives rendues possibles par les progrès technologiques susmentionnés interrogent en haut lieu. Les dirigeants politiques et militaires se questionnent depuis une dizaine d’années sur les limites à ne pas franchir, afin de sauvegarder les valeurs qui sont les nôtres. En effet, en France, l’éthique demeure au cœur du Concept d’emploi des forces. Le 10 janvier 2020, dans son discours d’installation du Comité d’éthique de la défense, Florence Parly déclarait alors : « Ce que les armées défendent, c’est avant tout la liberté, notre liberté. Et il serait inimaginable de défendre cette liberté si chèrement acquise, notamment par le droit, en trahissant nos propres lois et nos propres valeurs. […] La façon dont on combat dit beaucoup des valeurs que l’on défend. ».

À l’inverse, certains pays n’hésitent plus à passer outre les règles de droit établies, à trahir des exigences éthiques érigées au fil des années au rang de parangon de valeurs universelles. En témoigne, par exemple, la politique russe et chinoise dite du fait accompli.

Dès lors, dans une ambiance stratégique dégradée et la perspective d’un retour de conflits dits de haute intensité, il peut être présupposé que certains acteurs n’hésiteront pas à repousser toujours plus avant le curseur technologique, afin de prendre l’ascendant, aux dépends des règles éthiques. Ces dernières peuvent alors apparaître comme étant un véritable frein, nous faisant risquer un déclassement stratégique par rapport à nos adversaires. Dès lors, comment assurer capacité et supériorité opérationnelle, tout en étant en accord avec les exigences morales et éthiques de notre société ?

Nous reviendrons d’abord sur l’importance toute particulière de l’existence d’une éthique dans le milieu militaire. Nous aborderons ensuite quelques exemples de problématiques éthiques posées par les progrès technologiques actuels, tout en nuançant cependant l’antagonisme supposé existant entre les deux. Enfin, nous verrons que la supériorité technologique n’est qu’un des facteurs déterminants de la prise d’ascendant opérationnel, mais ce n’est pas le seul. Le respect de l’éthique a, entre autres, un rôle essentiel à jouer dans cette dernière.

**Le milieu militaire, un milieu qui requiert une attention éthique toute particulière**

L’éthique est un concept intrinsèque au métier des armes car « ancrée dans l’état militaire – c’est-à-dire le régime juridique singulier qui commande le statut général des militaires »[[3]](#footnote-3). À ce régime viennent s’ajouter le droit national ainsi qu’international. Ainsi, le *jus in bello* réglemente la façon de conduire la guerre, s’incarnant notamment dans les Conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels de 1977. Ce métier se caractérise enfin par un système de valeurs constituant « un des marqueurs de l’identité militaire : le culte de la mission, l’honneur, la camaraderie, l’engagement et le don de soi, au besoin jusqu’au sacrifice suprême. »[[4]](#footnote-4).

Pourtant, ces vertus relèvent moins de l’éthique, « science de la morale [qui] sert à distinguer le bien du mal », que de l’*ethos*, c’est-à-dire d’un « ensemble de valeurs dans lesquelles [un groupe] se reconnait, sans préjuger de leur valeur morale »[[5]](#footnote-5). Ainsi, le milieu militaire nécessite une attention toute particulière en termes éthiques car des facteurs structurels lui étant inhérents, combinés à certains facteurs psychologiques, rendent susceptibles de se produire des comportements éthiquement condamnables.

En effet, le milieu militaire possède des caractéristiques capables de générer elles-mêmes les conditions propices à la commission d’actes répréhensibles.

Premièrement, il s’agit d’un milieu fermé. De ce fait, un sentiment d’impunité peut se développer, certains se croyant à tort protégés de l’extérieur et, par conséquent, autorisés à tout. Par ailleurs, certains militaires peuvent être projetés dans des environnements hostiles et lointains, renforçant encore plus cette impression d’isolement et rendant ainsi propice l’apparition de dérives. C’est d’ailleurs l’une des raisons avancées dans l’analyse de Michel Terestchenko pour expliquer le comportement des soldats américains envers les prisonniers d’Abou Ghraib, en Irak : « L’environnement hostile, les pertes de plus en plus nombreuses de l’armée américaine […] constituaient de toute évidence un facteur propice à l’apparition de semblables dérives […]. Éloignés de leur pays d’origine et livrés à eux-mêmes, les gardiens s’abandonnèrent en toute impunité à des abus et exactions »[[6]](#footnote-6).

Par ailleurs, le milieu militaire est régi par un système hiérarchique pouvant induire ce que Stanley Milgram appelle une « soumission à l’autorité »[[7]](#footnote-7). Christopher Browning livre la même analyse à propos des auteurs du massacre de Jozefow, qui ont agi non par sadisme, mais parce que les ordres émanaient d’une autorité légitime[[8]](#footnote-8). Enfin, ce système hiérarchique peut entrainer une crainte de désobéir, en raison de la sanction probable qui suivrait. Par exemple, Franz Stangl, acteur de la mise en œuvre du programme d’euthanasie nazi, puis commandant du camp d’extermination de Treblinka, confiera plus tard à la journaliste Gitta Sereny, qu’il a obéit par peur des répercussions pour lui et sa famille[[9]](#footnote-9). Appliqué au cas de l’armée, cette peur peut être liée au fait de voir mis à mal l’avancement de sa carrière, par exemple.

Enfin, le milieu militaire se caractérise par une importante pression des pairs, l’éthique des individus résidant souvent dans l’esprit de corps, l’obéissance aux ordres et la camaraderie. Cela peut entrainer la peur d’être mis au banc du groupe et ainsi encourager à agir par conformisme, peu importe la nature illégale ou illégitime de l’ordre donné.

À ces facteurs structurels, s’ajoutent des mécanismes psychologiques susceptibles de déboucher sur des comportements éthiquement condamnables.

D’abord, l’existence d’une autorité rend favorable une obéissance aveugle, ainsi qu’un transfert de sa responsabilité personnelle à cette dernière. Les individus se déchargent ainsi de leur responsabilité en se considérant comme les simples exécutants d’une volonté extérieure. Ce phénomène de déresponsabilisation semble d’autant plus susceptible d’apparaître en cas de méconnaissance du droit et d’impréparation des individus à leur mission. C’est d’ailleurs l’une des critiques que Philip Zimbardo formulera à l’encontre des autorités américaines, les soldats américains de la prison d’Abou Ghraib n’ayant pas été préparés au rôle de gardien qui leur a été dévolu[[10]](#footnote-10). Comment peut-on demander à des individus d’être conscients de leur responsabilité individuelle s’ils n’ont pas connaissance des règles juridiques et déontologiques qui leur incombent ? Les individus, chefs comme subordonnés, doivent être au fait de ces dernières, afin de prendre conscience de leur responsabilité et ne pas la transférer à autrui. Hannah Arendt écrira d’ailleurs dans *Les Origines du totalitarisme* que « le mal le plus banal est celui qui naît d’une pensée sans imagination, de l’incapacité à comprendre ce que l’on fait »[[11]](#footnote-11).

Les individus appartenant au milieu militaire sont également susceptibles de faire régulièrement, voire quotidiennement face à la violence et à un phénomène de brutalisation, ce qui peut entrainer une banalisation du mal, que celui-ci vienne d’en face ou de son propre camp, voire de soi-même. Dans la même veine, si des ordres illégaux sont donnés, ils le seront dans un cadre professionnel, ce qui leur donnera un caractère routinier, entrainant ainsi une diminution de la perception de l’illégalité. C’est Hannah Arendt, qui développa ce concept de banalité du mal à la suite du procès d’Adolf Eichmann. Celui-ci s’est contenté d’accomplir son travail de bureaucrate, de façon routinière, sans jamais s’interroger sur ses actes, leurs conséquences ou leur caractère immoral[[12]](#footnote-12).

Dès lors, banalisation et routine peuvent entrainer une déshumanisation des victimes. Ces dernières sont alors moins perçues comme des sujets que comme des objets, ou des objectifs. Franz Stangl expliquera d’ailleurs à la journaliste Gitta Sereny, qu’il ne ressentait pas de haine envers les déportés juifs, mais du mépris, les qualifiant de « cargaison »[[13]](#footnote-13).

Ainsi, si l’on a tendance à associer d’emblée éthique et institution militaire, cette dernière n’est cependant pas exempte d’un besoin de vigilance sur le plan éthique. Cela semble d’autant plus vrai aujourd’hui, au regard des perspectives offertes par les progrès induits par les nouvelles technologies.

**Progrès et éthique : un antagonisme à nuancer ?**

« Réussir les sauts technologiques ». Tel est le 1er objectif mentionné par la Loi de programmation militaire 2024-2030[[14]](#footnote-14). L’évolution de la situation sécuritaire internationale laisse en effet transparaître ces dernières années une transformation de la conflictualité, se traduisant notamment par l’irruption de nouveaux modes d’action dans de nouveaux milieux et champs. Ainsi, le cyber, le spatial, la sphère informationnelle sont autant d’espaces dans lesquels la compétition s’est accrue et au sein desquels cette dernière pourrait se transformer en affrontement. Pour éviter la surprise ou le déclassement stratégique, nos armées doivent être capables de mettre en œuvre des moyens pour agir dans ce contexte. Et pour ce faire, l’essor rapide des nouvelles technologies dans le domaine du numérique, du quantique, les nano et biotechnologies ou encore l’IA, représente une immense opportunité autant qu’un véritable défi. Outre les enjeux économiques et humains que leur développement induit, d’aucuns pensent que leur intégration par nos forces armées pourrait constituer un véritable problème éthique.

Un exemple, celui des drones militaires, en témoigne. Avant même que l’on commence à parler d’IA ou de systèmes d’armes léthaux autonomes (SALA), les drones posaient déjà un problème éthique en ce qu’ils ont modifié la place du combattant, en le plaçant à distance de son ennemi. D’emblée, leur réputation fut bien peu thuriféraire. Les premiers débats à ce sujet ont émergé au sein du monde anglo-saxon avant d’être exportés dans d’autres pays tels que la France[[15]](#footnote-15), conduisant à la naissance de mouvements anti-drones[[16]](#footnote-16). Les drones seraient perçus comme l’instrument d’un combat dissymétrique, dans lequel ce dernier serait perdu d’avance par l’adversaire, car ils induisent une puissance de feu et une distance inégales[[17]](#footnote-17). La guerre devient ainsi « un télétravail pour employés de bureau »[[18]](#footnote-18). Aujourd’hui, le développement de l’IA, que l’on peut intégrer dans des drones ou d’autres vecteurs et qui connaitrait son point culminant avec la naissance des SALA, pose encore plus de questions d’un point de vue éthique, en ce que ces systèmes seraient capables de décider eux-mêmes d’engager une cible.

Un autre exemple demeure parlant, celui de la notion de soldat augmenté ou amélioré. Il s’agit d’augmenter les performances physiques, perceptives et cognitives d’un soldat[[19]](#footnote-19). Cela peut se faire indirectement, via des équipements allant de l’exosquelette aux jumelles infrarouges. Cependant, il serait aussi possible, grâce aux biotechnologies notamment, de procéder à des augmentations plus directes, peut-être irréversibles, modifiant les capacités corporelles et mentales des soldats.

Quoi qu’il en soit, ces interrogations éthiques, bien que légitimes au premier abord, possèdent toutefois des limites. Reprenons notre exemple des drones. Ces derniers, y compris armés, demeurent des engins compatibles avec les principes de l’éthique militaire et les exigences du droit international[[20]](#footnote-20). Le drone permettrait d’ailleurs de mieux respecter ce dernier, notamment du fait de sa capacité de permanence, qui permet de s’assurer de l’identification et de l’atteinte de la bonne cible. En réalité, les débats éthiques autour des drones armés ont surtout été suscités par l’utilisation de ces vecteurs par la Central Intelligence Agency (CIA) pour des éliminations ciblées, notamment dans le cadre de la guerre contre le terrorisme. Une utilisation qui conduisit à une « confusion majeure entre le caractère éthique des drones armés et le caractère éthique de la guerre dans laquelle ils étaient engagés, ces deux éléments devant en toute rigueur être traités séparément. En effet, l’usage détourné de l’outil ne condamne que son utilisateur et non l’outil lui-même […]. En effet, il est toujours possible de poursuivre la même fin avec d’autres moyens. »[[21]](#footnote-21).

Cet exemple montre que les considérations éthiques ne doivent pas pour autant nous faire tomber dans un angélisme qui nous ferait prendre du retard sur nos adversaires. Il faut développer et exploiter les technologies nouvelles car ces dernières ne sont pas, par essence, éthiques ou non, au contraire de l’utilisation que l’on choisit d’en faire. Il « convient aux armées de ne pas avoir une réaction technophobe, mais au contraire d’anticiper les enjeux que posent ces nouvelles technologies sur l’Homme »[[22]](#footnote-22). Ainsi, technologie et éthique ne sont pas incompatibles, bien au contraire. La première peut même être mise au service de l’autre. Par exemple, intégrer une IA au sein d’un cockpit d’avion de chasse pourra permettre au *Mission Commander* d’analyser plus facilement une situation et de prendre ses décisions avec plus de discernement.

Il n’en demeure pas moins que nous avons en France certaines lignes rouges. Ainsi, il n’est pas question de laisser à une IA la décision finale d’engagement d’une cible, ou de modifier biologiquement nos soldats pour augmenter leurs capacités. Cependant, tous les pays ne s’astreignent pas à ces limites, car ils n’ont pas la même conception de l’éthique. En témoigne le développement de SALA par de nombreux pays, ou encore les recherches chinoises très poussées en matière de biotechnologie, le pays ayant depuis 2015 lancé un programme de séquençage de l’ADN des personnes considérées comme surdouées[[23]](#footnote-23). Dès lors, comment assurer notre supériorité opérationnelle tout en maintenant les limites éthiques fixées ?

**Capacité et supériorité opérationnelle ; Technologie et performance matérielle, des facteurs nécessaires mais non suffisants**

En réalité, pour maintenir capacité et supériorité opérationnelle, il ne faudra pas uniquement compter sur les nouvelles technologies.

Dans un article paru dans la *Revue Défense Nationale*[[24]](#footnote-24), le GénéralNicolas Le Nen détaille les facteurs de supériorité des guerres futures. Il indique que ces derniers « devront rester identiques à ceux des conflits passés et actuels ». Il cite la performance des équipements, certes, mais ne la place qu’en troisième position. D’autres facteurs tels que la « qualité du commandement », « la culture de l’action militaire décisive » et la « force morale » sont également mis en avant. Il est intéressant de constater que le Général place la force morale en première position. Cette notion est de plus en plus souvent évoquée par les dirigeants politiques et militaires ces dernières années, notamment du fait du conflit russo-ukrainien[[25]](#footnote-25).

La force morale concerne au premier chef les soldats eux-mêmes. Elle est la force qui leur permet de tenir debout, pour paraphraser Tristan Lecoq[[26]](#footnote-26), professeur et Inspecteur général de l’Éducation nationale. Elle se matérialise par des initiatives visant à faciliter la vie des militaires et de leurs proches, comme les plans Famille lancés en 2018 et 2023. Mais cette notion tend de plus en plus à s’étendre à l’ensemble de la population et entend s’incarner dans la cohésion de la nation. Il s’agit de souder toute une population derrière ses soldats, condition *sine qua non* pour légitimer une opération et espérer remporter la victoire. Or, « la légitimité d’une armée repose sur ses performances opérationnelles et la compatibilité de ses valeurs professionnelles avec celles de la société civile qu’elle sert »[[27]](#footnote-27). C’est là que l’éthique et les valeurs, chères à la population et portées par les dirigeants politiques et militaires prennent tout leur sens. Les abandonner signifierait que le soutien de la population ne saurait être garanti. Ainsi, comme nous le rappelle le haut-fonctionnaire Bernard Pêcheur, « la force matérielle n’est pas le seul levier de la supériorité opérationnelle. Celle-ci repose également sur la clairvoyance intellectuelle et sur l’exigence éthique. »[[28]](#footnote-28).

Le Concept d’emploi des forces, paru en 2020[[29]](#footnote-29), identifie neuf facteurs de supériorité opérationnelle. Les capacités matérielles et technologiques n’y sont pas citées. En revanche, la « performance du commandement », la « force morale, individuelle et collective » et le couple compréhension / anticipation arrivent respectivement en première, deuxième et troisième position.

Il est donc possible d’en conclure que certes, nos dirigeants politiques et militaires ne doivent pas pour autant bannir le progrès s’ils veulent pouvoir disposer des capacités techniques suffisantes pour maintenir une supériorité, ou du moins une égalité opérationnelle, sur nos adversaires. Mais il est tout à fait possible de le faire, en conservant nos valeurs morales, même si cela signifie prendre du retard sur nos compétiteurs. D’autres facteurs de supériorité, qu’il est nécessaire de cultiver, permettront de contrebalancer l’hypothétique faiblesse provoquée par notre retard. Conserver nos valeurs, c’est aussi s’assurer du soutien de la population, condition indispensable à la réussite de toute opération militaire.

1. DE VILLIERS Pierre, *Servir*, Fayard, 2017, p. 75. [↑](#footnote-ref-1)
2. SGDSN, Revue nationale stratégique, 2022. [↑](#footnote-ref-2)
3. PÊCHEUR Bernard, « Éthique et supériorité militaire opérationnelle », *L’ENA hors les murs*, 2021/3 N°504, p. 49 à 51. [↑](#footnote-ref-3)
4. *Ibid*. [↑](#footnote-ref-4)
5. YAKOVLEFF Michel,  « Fondement du moral et de l’éthique dans les armées, des différences révélatrices entre proches alliés », *Inflexions*, n°6, juin-septembre 2007. [↑](#footnote-ref-5)
6. TERESTCHENKO Michel, *Un si fragile vernis d’humanité*, La Découverte, 2007. [↑](#footnote-ref-6)
7. MILGRAM Stanley, *Soumission à l’autorité*, Calmann-Lévy, 1994. [↑](#footnote-ref-7)
8. BROWNING Christopher, *Des Hommes ordinaires*, Les Belles Lettres, 2006. [↑](#footnote-ref-8)
9. SERENY Gitta, *Au fond des ténèbres*, Denoël, 2007. [↑](#footnote-ref-9)
10. TERESTCHENKO Michel, *op. cit*. [↑](#footnote-ref-10)
11. ARENDT Hannah, *Les Origines du totalitarisme*, Harcourt Brace & Co., 1951. [↑](#footnote-ref-11)
12. ANONYME, « La banalité du mal selon Hannah Arendt », La-Philo, disponible sur : [La banalité du mal selon Hannah Arendt – La-Philosophie.com : Cours, Résumés & Citations de Philosophie](https://la-philosophie.com/la-banalite-du-mal-selon-hannah-arendt). [↑](#footnote-ref-12)
13. SERENY Gitta, *op. cit*. [↑](#footnote-ref-13)
14. Loi n°2023-703 du 1er août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense. [↑](#footnote-ref-14)
15. HENROTIN Joseph, « Le drone, figure aérienne du mal ? Trois remarques sur les débats entourant les drones armés », Revue *Défense et Sécurité Internationale* (DSI), 2013, hors-série n°30, juin-juillet 2013. [↑](#footnote-ref-15)
16. BOUTHERIN Grégory, « Les mouvements anti-drones », Revue *Défense et Sécurité Internationale* (DSI), mai 2012, n°81, p°48 à 53. [↑](#footnote-ref-16)
17. HENROTIN Joseph, *op. cit*. [↑](#footnote-ref-17)
18. SCHWARTZBROD Alexandra, « La guerre devient un télétravail pour employés de bureau », *Libération*, 19 mai 2013. [↑](#footnote-ref-18)
19. EVRAIN Inès, « Le ‘’soldat augmenté’’ : quelles limites à un mythe devenu réalité ? », Le blog d’ISD, publié le 27 février 2021, disponible sur : [Le « soldat augmenté » : quelles limites à un mythe devenu réalité ? - Le blog d'ISD](https://www.isd.sorbonneonu.fr/blog/le-soldat-augmente-quelles-limites-a-un-mythe-devenu-realite/). [↑](#footnote-ref-19)
20. DAVI Eugénie, « Enjeux éthiques liés à l’emploi de drones armés », mémoire universitaire, 2022. [↑](#footnote-ref-20)
21. *Ibid*. [↑](#footnote-ref-21)
22. BOISBOISSEL Gérard, PINARD LEGRY Olivier, « Quelles limites éthiques à l’augmentation du combattant ? », *Revue Défense Nationale* n°829, avril 2020, p°39 à 46. [↑](#footnote-ref-22)
23. DUBOIS Christian, « L’Homme augmenté sera-t-il la clef de la supériorité opérationnelle ? », *Revue Défense Nationale* N°829, avril 2020, p°32 à 38. [↑](#footnote-ref-23)
24. LE NEN Nicolas, « Retour vers le futur de la guerre : quels facteurs de supériorité pour demain ? », *Revue Défense nationale* N°828, mars 2020, p°44 à 49. [↑](#footnote-ref-24)
25. MAYNIÉ Louis-Joseph, « Forces morales : la part de l’esprit et du collectif dans la guerre », *Conflits*, 1er septembre 2024. [↑](#footnote-ref-25)
26. ACADEM, « Les forces morales, ‘’l’énergie qui met en mouvement les individus, le ciment qui soude le collectif’’ », publié le 1er décembre 2023, disponible sur : [Les forces morales, « l’énergie qui met en mouvement les individus, le ciment qui soude le collectif » | Ministère des Armées](https://www.defense.gouv.fr/academ/actualites/forces-morales-lenergie-qui-met-mouvement-individus-ciment-qui-soude-collectif) [↑](#footnote-ref-26)
27. GIVRE Pierre-Joseph, LE NEN Nicolas, *Enjeux de guerre*, Economica, 2013, P. 95. [↑](#footnote-ref-27)
28. PÊCHEUR Bernard, *op. cit*. [↑](#footnote-ref-28)
29. MINISTÈRE DES ARMÉES, Concept d’emploi des forces, 2020, disponible sur : [20201202-NP-CIA-01\_CEF2020.pdf](https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/cicde/20201202-NP-CIA-01_CEF2020.pdf). [↑](#footnote-ref-29)